

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2241

13 septembre 2008

SOMMAIRE

"1" Hotels & Residences International, S.à r.l.	107522	International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l.	107567
CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l.	107537	Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A.	107566
CCP Holdings I - End S.à r.l.	107525	LIST Société Anonyme Holding	107522
C&D Finance S.A.	107524	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	107553
Charme Investments S.C.A.	107566	LSF6 Lux Investments II S. à r.l.	107554
Colemont Global Group Sàrl	107552	LSREF Lux Lendings S.à r.l.	107554
Crystal Partners Lux Holding Company Limited	107568	Melsen-Offermans S.à r.l.	107561
Fajavest S.A.	107568	Minerva Investments S.à r.l.	107562
Falcor Investments Sàrl	107537	Minesco S.à r.l.	107523
FIB-Services International S.A.	107564	Nama Investments S.A.	107551
Finance-Placements (Luxembourg) S.A.	107524	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ..	107561
Financière Chanteloup S.A.	107549	Ovialux	107560
Flint Group Holdings S.à r.l.	107524	Ovialux	107562
Foam Investments II S.à r.l.	107554	PAI partners S.à r.l.	107553
Gotra GmbH	107522	Regie 1 S.à r.l.	107565
Gottex Management S.A., SICAR	107565	Routing Finance & Co S.A.	107523
Granada S.A.	107551	Saar III S.à r.l.	107551
Huhtalux Supra S.à r.l.	107567	Seven Harmony	107555
ICGSLuxhold S.à r.l.	107558	Traditional Company S.A.	107552
International Financing Partners S.A. ...	107565	Tree Holdings S.à r.l.	107562
International Flavors & Fragrances (Luxembourg)	107523	Wallace Holdings Sàrl	107525
		Waste Treatment and Trading Company S.A.	107555

Gotra GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 32, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 37.664.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008112054/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12216. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

LIST Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 20.764.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 23 mai 2008 que:

- Les mandats d'administrateurs de Madame Brigitte Hary et Maître Victor Elvinger ont été reconduits pour une période de 3 ans;

- Monsieur Ulrich Vollmer a été nommé 3^{ème} administrateur; Sonnwiesweg 2, CH-8712 Stäfa

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Kappeihoff-Wulff n' a pas été reconduit;

- Le mandat de commissaire aux comptes de Fiduc-Concept s.à.r.l. a été reconduit pour une période de 3 ans.

- Les mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011. Luxembourg, le 23 mai 2008

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008111853/304/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

"1" Hotels & Residences International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.375.

Par résolution signée en date du 3 juin 2008, l'associé unique a décidé de nommer au poste de gérant:

- Barry Sternlicht, avec adresse professionnelle au 591, avenue West Putnam, 06830 Greenwich, Etats-Unis

- Neil Bruce Jacobs, avec adresse professionnelle au 591, avenue West Putnam, 06830 Greenwich, Etats-Unis

- James Gordon Alderman jr, avec adresse professionnelle au 400, Galleria Parkway, Suite 1450, 30339 Atlanta, Etats-Unis

- Richard Gomel, avec adresse professionnelle au Village 5, 50 place de l'Ellipse, CS 70 050, 92 081 La Défense Cedex, France

avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112255/581/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11352. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

International Flavors & Fragrances (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 163.360.000,00.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 79.234.

Par résolution signée en date du 31 juillet 2008, l'unique associé a décidé d'accepter la démission de Douglas J. Wetmore, avec adresse au 43, Park Place, NJ 07078 Short Hills, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112254/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09779. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Minesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 10.830.

Par résolutions signées en date du 14 mai 2008, l'associé unique a décidé de mettre un terme aux mandats de gérant de Léon A. Lhoist, avec adresse au 8, avenue de Fleurs, 1050 Bruxelles, Belgique et de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112253/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Routing Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.731.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique en date du 19 août 2008

Ayant constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Robert BARNES avec effet au 16 Juin 2008, l'Actionnaire Unique a décidé de nommer en remplacement comme administrateur avec effet au 16 Juin 2008 et pour une durée indéterminée, la personne suivante:

- Monsieur Mark FENCHELLE, né le 14 Janvier 1962, à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2 King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

De telle sorte que le conseil d'administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Mark FENCHELLE, né le 14 Janvier 1962, à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Monsieur John KATZ, né le 22 Novembre 1966 à Manhasset, New York (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, 9th floor, NY 10080 New York (Etats-Unis d'Amérique);

- Monsieur Michel E. RAFFOUL, né le 09 Novembre 1951 à Accra (Ghana), ayant son adresse professionnelle au 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008112232/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

C&D Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.182.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 juin 2008, les actionnaires ont décidé de nommer au poste d'administrateur, les personnes suivantes:

- Frédéric Meessen, avec adresse au 6, rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique
- Jean-Louis Colette, avec adresse au 16, avenue Créneaux, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique
- Jean-Pierre Hanin, avec adresse au 141, Chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles, Belgique
- Léon Albert Lhoist, avec adresse au Forrières 13, rue de Rocherfort, 6953 Nassogne, Belgique

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112247/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11754. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Flint Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.718.675,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.222.

Par résolutions circulaires signées en date du 12 août 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de:

* Leonard Davis Frescoln, avec adresse professionnelle au 14909, N. Beck Road, MI-48170 Plymouth, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet au 31 juillet 2008

* Marc Boughton, avec adresse professionnelle au 111, Strand, WC2R 0AG London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet au 24 juillet 2008.

- Nomination de:

* Steven Koltès, avec adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 24 juillet 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112246/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Finance-Placements (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.
R.C.S. Luxembourg B 22.409.

Extrait du procès verbal du Conseil d'Administration du 27 décembre 2007

Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité pour une durée d'un an au poste d'administrateur délégué:

Messieurs Michel Parizel

249, rue de l'Église, B 6717 Thiaumont (Belgique)

Jean-Jacques Pire

Référence de publication: 2008112500/2315/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

**CCP Holdings I - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Wallace Holdings Sarl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.772.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Falcor Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered within the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-134.128, (the "Shareholder"),

Here represented by Lucinda Clifton-Bryant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholder is the sole shareholder of Wallace Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on February 27, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 795 of April 2, 2008, registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.772 (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended yet.

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 Amendment of the Company's name which shall henceforth be "CCP HOLDINGS I - END S.à r.l.";

2 Reduction of the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and conversion of the one hundred (100) shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares vested with the same rights and obligations;

3 Allocation of the twelve thousand five hundred (12,500) shares to the Company's sole Shareholder;

4 Full restatement of the Company's articles of association including the corporate object which shall read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.";

5 Appointment of new managers of the Company in replacement of current manager: Mr. Jeff Gelfand as Class A manager, and Mrs Lucinda Clifton-Bryant and Mr Jacques de Patoul as Class B managers;

6 Miscellaneous.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder resolved to change the Company's name which shall henceforth be "CCP HOLDINGS I - END S.à r.l.".

Second resolution

The sole Shareholder resolved to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and to convert the one hundred (100) actual shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares vested with the same rights and obligations.

Third resolution

The sole Shareholder resolved to allocate all the new twelve thousand five hundred (12,500) shares to the sole Shareholder.

Fourth resolution

The sole Shareholder resolved to proceed with a full restatement of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "CCP HOLDINGS I - END S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, financial statements, distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The sole Shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Jeffrey Gelfand, born on February 2, 1966 in New York, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, New York 10152, as Class A manager;
- Mrs Lucinda Clifton-Bryant, born on 18 October 1977 in Aachen, Germany with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager;
- Mr Jacques de Patoul, born 10 January 1980 in Schaerbeek, Belgium with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager and

consequently resolved to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. from its mandate as manager of the Company with effect as of the date of the present deed and to grant discharge to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. for the execution of its mandate.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Falcor Investiment S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-134.128, (l'"Associé"),

Ici représentée par Lucinda Clifton-Bryant, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter la suivante:

I. La partie comparante est l'Associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Wallace Holdings S.à r.l., dont le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 27 février 2008 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 795 du 2 avril 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-136.772 (la "Société"). Les statuts n'ont encore jamais été modifiés à ce jour.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. La partie comparante a reconnu avoir été parfaitement informée des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société qui s'intitulera dorénavant "CCP HOLDINGS I - END S.à r.l.";

2 Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec les mêmes droits et obligations;

3 Allocation des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à l'Associé unique de la Société;

4 Modification complète des statuts de la Société ainsi que son objet qui s'intitulera désormais:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet";

5 Nomination de nouveaux gérants de la Société en remplacement de l'actuel: M. Jeff Gelfand en tant que gérant de catégorie A, Mme Lucinda Clifton-Bryant et M. Jacques de Patoul en tant que gérants de catégorie B;

6 Divers.

IV. La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de changer le nom de la Société qui s'intitulera désormais "CCP HOLDINGS I - END S.à r.l.".

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales actuelles en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qui disposent des mêmes droits et obligations.

Troisième résolution

L'Associé unique a décidé d'allouer l'intégralité des nouvelles douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à l'Associé unique.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'intégralité des statuts de la Société qui s'intituleront désormais ainsi:

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "CCP HOLDINGS I - END S.à.r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, comptes annuels, distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la " Réserve Légale "), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'Associé unique a également décidé de fixer à trois (3) le nombre de gérants et a ensuite de nommer les suivants pour une durée indéterminée:

- M. Jeffrey Gelfand, né le 15 février 1966 à New York, USA, dont l'adresse professionnelle est 375 Park Avenue, 12 floor, New York, NY 10152 en tant que gérant de catégorie A;

- Mme Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;

- M. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Schaerbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et

en conséquence a décidé d'accepter la révocation de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son mandat de gérant de la société avec effet à la date des présentes et d'accorder décharge à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. pour l'exécution de son mandat.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'a la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'a la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Clifton-Bryant, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008. LAC 2008/29657. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008112721/242/663.

(080130328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

**CCP Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Falcor Investments Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.128.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Centerbridge Capital Partners SBS, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4139075 ("Centerbridge Capital Partners SBS");

2. Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4408994 ("Centerbridge Capital Partners AIV III"); and

3. Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III, L.P., a limited partnership existing under the laws of the State of Delaware, with offices at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, United States of America, registered at the register of the State of Delaware under number 4408996 ("Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III");

(the "Shareholders"),

each here represented by Lucinda Clifton-Bryant, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies each given under private seal.

The said proxies, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that:

I. The Shareholders are all the shareholders of Falcor Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.128 incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, on 27 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 28 of 7 January 2008 and whose articles of association have not been amended yet (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

III. The Shareholders, represented as mentioned above, have recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 Amendment of the Company's name which shall henceforth be "CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l."

2 Reduction of the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and conversion of the one hundred (100) shares into twelve thousand five hundred shares (12,500) vested with the same rights and obligations;

3 Allocation of the twelve thousand five hundred (12,500) shares to the Company's shareholders;

4 Full restatement of the Company's articles of association including the corporate object which shall read as follows:

"The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

5 Appointment of new managers of the Company in replacement of current manager: Mr. Jeff Gelfand as Class A manager, and Mrs. Lucinda Clifton-Bryant and Mr. Jacques de Patoul as Class B managers;

6 Miscellaneous.

IV. The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the Company's name which shall henceforth be "CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l."

Second resolution

The Shareholders resolved to reduce the nominal value of the Company's shares from its current amount of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) to one euro (EUR 1.-) each and to convert the one hundred (100) actual shares into twelve thousand five hundred (12,500) shares vested with the same rights and obligations.

Third resolution

The shareholders resolved in accordance with an agreement providing for a reallocation of shares amongst themselves following such share split, to allocate the shares as follows:

Shareholder	Number of shares
1) Centerbridge Capital Partners SBS	1
2) Centerbridge Capital Partners AIV III	12,074
3) Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III	425

Fourth resolution

The shareholders resolved to proceed with a full restatement of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Chapter I.- Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "CCP Acquisition Holdings LuxCo S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form, including without limitation, receivables deriving from drawn and undrawn facilities.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross

negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV.- Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first day of the month of June of each year.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in

writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, financial statements, distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The sole Shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Jeffrey Gelfand, born on February 15 1966 in New York, USA, with professional address at 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152, as Class A manager;
- Mrs Lucinda Clifton-Bryant, born on 18 October 1977 in Aachen, Germany, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager;
- Mr Jacques de Patoul, born on 10 January 1980 in Schaerbeek, Belgium, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, as Class B manager and

consequently resolved to accept the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. from its mandate as manager of the Company with effect as of the date of the present deed and to grant discharge to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. for the execution of its mandate.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinzième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Centerbridge Capital Partners SBS, L.P., un limited partnership régie par les lois de l'État du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12^{ème} étage, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4139075 ("Centerbridge Capital Partners SBS");

2. Centerbridge Capital Partners AIV III, L.P., un limited partnership régie par les lois de le l'État du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12^{ème} étage, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4408994 ("Centerbridge Capital Partners AIV III");

3. Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III, L.P., un limited partnership régie par les lois de le l'État du Delaware, dont le siège social se situe au 375 Park Avenue, 12^{ème} étage, New York, NY 10152, Etats-Unis d'Amérique, enregistré au registre de l'État de Delaware sous le numéro 4408996 ("Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III");

(les "Associés"),

Chacune Ici représentés par Lucinda Clifton-Bryant, de résidence à Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter la suivante:

I. Les parties comparantes sont tous Associés de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise Falcor Investments S.à r.l., dont le siège social est au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 27 novembre 2007 suivant acte de Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 28 du 7 janvier 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.128 (la "Société"). Les statuts n'ont encore jamais été modifiés à ce jour.

II. Le capital social de la Société est douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. Les parties comparantes ont reconnu avoir été parfaitement informées des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Modification du nom de la Société qui s'intitulera dorénavant "CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l.";

2 Réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société, de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec les mêmes droits et obligations;

3 Allocation des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales aux Associés de la Société;

4 Modification complète des statuts de la Société ainsi que son objet qui s'intitulera désormais:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet."

5 Nomination de nouveaux gérants de la Société en remplacement de l'actuel: M. Jeff Gelfand en tant que gérant de catégorie A, Mme Lucinda Clifton-Bryant et M. Jacques de Patoul en tant que gérants de catégorie B;

6 Divers.

IV. Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de changer le nom de la Société qui s'intitulera désormais "CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à r.l."

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de leur montant actuel de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à un euro (EUR 1,-) chacune et de convertir les cent (100) parts sociales actuelles en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qui disposent des mêmes droits et obligations.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'allouer, en accord avec un contrat prévoyant la réallocation des parts entre eux, d'allouer les parts sociales de la façon suivante:

Associé	Nombres de parts sociales
1) Centerbridge Capital Partners SBS	1
2) Centerbridge Capital Partners AIV III	12.074
3) Centerbridge Capital Partners Strategic AIV III	425

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'intégralité des statuts de la Société qui s'intituleront désormais ainsi:

Chapitre I^{er} . Forme, dénomination, siège, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "CCP ACQUISITION HOLDINGS LUXCO S.à.r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit et sans restrictions, dans des créances issues de facilités de crédits, tirées ou non tirées.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signée par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier jour du mois de juin de chaque année.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, comptes annuels, distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Cinquième résolution

L'Associé unique a également décidé de placer à trois (3) le nombre de gérants et a ensuite de nommer les suivants pour une durée indéterminée:

- M. Jeffrey Gelfand, né le 15 février 1966 à New York, USA, dont l'adresse professionnelle est 375 Park Avenue, 12 floor, New York, NY 10152 en tant que gérant de catégorie A;

- Mme Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B;

- M. Jacques de Patoul, né le 10 janvier 1980 à Schaerbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle est le 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B et

en conséquence a décidé d'accepter la révocation de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. de son mandat de gérant de la société avec effet à la date des présentes et d'accorder décharge à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. pour l'exécution de son mandat.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000.- (deux mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les deux versions, la version Anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Clifton-Bryant, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, LAC 2008/29661. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008112718/242/687.

(080130359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Financière Chanteloup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.185.

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANCIERE CHANTELOUP S.A." (la "Société"), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.185, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 619 du 12 mars 2008.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Lies VAN DEN EECKHAUT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Angelo LUIS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

Fixation du capital autorisé à dix millions deux cent mille euros (EUR 10.200.000,-) et autorisation conférée au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations convertibles en actions, par voie de versement en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de fixer le capital autorisé de la Société à dix millions deux cent mille euros (EUR 10.200.000,-) et d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder à l'émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations en actions, par voie de versement en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.

Une copie du rapport spécial du conseil d'administration établi en date du 4 juillet 2008 prévu à l'article 32-3. 5. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** La Société a un capital social d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) représenté par douze mille (12.000) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Capital autorisé

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à dix millions deux cent mille euros (EUR 10.200.000,-) par la création et l'émission de cent deux mille (102.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. DIDIER, A.-L. VAN DEN ECKHAUT, A. LUIS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008, LAC/2008/28679. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008112567/7241/81.

(080130361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Saar III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.967.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008112735/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12545. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Nama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.409.

Extrait du procès-verbal du conseil tenu le 7 juillet 2008

Résolution

Le conseil a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Mme Sonja Bemtgen a désormais comme adresse professionnelle 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg.

Suite à la démission de Monsieur Xavier Mangiullo, le conseil coopte Mademoiselle Virginie Derains comme nouvel administrateur. Elle termine le mandat de son prédécesseur

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008112332/9120/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.258.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 24 juillet 2008

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée Générale accepte la démission de:

- Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché aux Herbes;
de ses fonctions d'administrateur.

2) L'Assemblée Générale décide de nommer:

- M. Thierry Grosjean né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes;
en qualité d'administrateur avec effet immédiat, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2008.

3) L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Renaud Labye, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;
- Bouchra Akhertous, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue du marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg;

et du Commissaire:

- Parfmindus S.à r.l., établie et ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56 469

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

Pour Granada S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112331/6654/36.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Traditional Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.093.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2008 documenté par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2008, LAC/2008/24467.

Que:

- l'assemblée a accepté la démission du commissaire actuel F.G.S. CONSULTING LLC de la société et de nommer en son remplacement la société FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.230.

- l'assemblée a accepté la démission des administrateurs actuels, Monsieur Natale Capula, la société LUXEMBOURG MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. et Monsieur Gianluca Ninno de la société et de nommer en leur remplacement les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né à Differdange (Luxembourg), le 10 novembre 1962, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né à Etterbeek (Belgique), le 21 novembre 1961, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Michel LENOIR, employé privé, né à Saint-Mard (Belgique), le 02 juillet 1961, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Le siège social est transféré de L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider vers L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Luxembourg, le 13 août 2008.

Pour extrait conforme

Joëlle Baden

Notaire

Référence de publication: 2008112330/7241/29.

(080130259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Colemont Global Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.361.

Extrait des décisions par écrit de l'associé unique en date du 25 juillet 2008

Il résulte des décisions établies par écrit de l'Associé Unique en date du vingt quatre avril 2008 à Dallas, Texas, Etats-Unis que:

107553

Première résolution

L'Associé Unique approuve le transfert du siège social de la société dans la commune de Luxembourg-Ville du 20, avenue Monterey, L-2163, au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132.

Deuxième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de M. Stef OOSTVOGELS de son mandat de gérant de la société, avec effet le 11 juillet 2008.

Troisième résolution

Suite à la démission de M. OOSTVOGELS de son mandat de gérant, L'Associé Unique décide de réduire le nombre de gérants de la société de six (6) à cinq (5).

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112334/1729/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12128. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 42.483.125,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008112335/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

PAI partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.689.

Extrait de la décision du gérant du 12 août 2008

Le gérant, M. Benoît Cheron, a décidé de transférer à partir du 14 août 2008 le siège social du 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2008112336/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

LSREF Lux Lendings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.879.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008112338/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**LSF6 Lux Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.059.

L'adresse professionnelle du gérant ci-dessous a été modifiée. Sa nouvelle adresse professionnelle est désormais:

Michael Duke Thomson

Gérant A

2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2008.

PP Signature.

Référence de publication: 2008112342/8901/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 7.598.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des gérants suivants a fait l'objet d'un changement.

- Hermanus Roelof Willem Troskie: sa nouvelle adresse est la suivante: 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- John Broadhurst Mills: sa nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112443/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00164. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Waste Treatment and Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.091.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 20 août 2008

Sont présents:

Clive W. GODFREY

Jean-Pierre HIGUET

Stéphane BIVER

Tous les membres du conseil d'administration étant présents, l'ordre du jour peut être valablement discuté.

Ordre du Jour:

La désignation de Maître Jean-Pierre HIGUET, Avocat à la Cour, né le 23 novembre 1960 à COUVIN en Belgique, demeurant à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, en qualité de représentant permanent de la société WASTE TREATMENT AND TRADING COMPANY S.A., en vertu de l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 (article ajouté par la loi du 25 août 2006).

Décision

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité:

De désigner Maître Jean-Pierre HIGUET, Avocat à la Cour, né le 23 novembre 1960 à COUVIN en Belgique, demeurant à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, en qualité de représentant permanent de la société WASTE TREATMENT AND TRADING COMPANY S.A., en vertu de l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 (article ajouté par la loi du 25 août 2006).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Clive W. GODFREY / Jean-Pierre HIGUET / Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2008112444/4286/28.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.**Seven Harmony, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9220 Diekirch, 83, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg F 7.695.

—
STATUTS

Le 21 août 2008, entre les soussignés:

M. Antonio Settanni, ouvrier, domicilié à Diekirch

Mme Rose Settanni, employée, domiciliée à Boevange

Mme Sandy Courtois, employée, domiciliée à Hostert

tous de nationalité luxembourgeoise, excepté M. Antonio Settanni qui est de nationalité italienne, et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il est constitué. Une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

I^{er}. Dénomination et siège

Art. 1^{er}. Il est fondé par les soussignés une association sans but lucratif dénommée SEVEN HARMONY, ayant son siège à Diekirch 83, rue Clairefontaine. Le siège pourra être transféré à toute autre adresse du Grand-duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

II. Objet

Art. 2. L'association, neutre du point de vue politique et religieux, a pour objet de soutenir toute personne ayant besoin de soutien.

L'objet est atteint notamment par:

Le soutien physique et moral de toute personne malade et/ou se trouvant dans une situation sociale difficile - national et international.

Le soutien et l'encouragement d'artistes inconnus-national et international.

Le soutien et la collaboration avec toutes les instances et organisations nationales et internationales qui poursuivent un but semblables.

L'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet décrit ci-avant.

L'association est constituée pour une durée illimitée.

III. Membres

Art. 3. En dehors des membres fondateurs, toute personne physique, qui consent aux présents statuts, peut être admise comme membre effectif de l'association.

L'admission de nouveaux membres effectifs se fait par décision du Conseil d'Administration, sur demande d'adhésion écrite.

Le nombre des associés ne peut être inférieur à trois.

Art. 4. Les membres effectifs payeront une cotisation annuelle à fixer par l'Assemblée Générale. Le montant de cette cotisation ne pourra être supérieur à 25,- EUR.

Art. 5. Tout membre effectif peut se retirer de l'association par simple lettre adressée au président du Conseil d'Administration.

Art. 6. Tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation annuelle dans le délai de trois mois à partir du premier rappel, sera considéré de plein droit comme démissionnaire.

Art. 7. Conformément à l'art. 12 de la loi du 21 avril 1928, pourra être exclu le membre effectif qui refuse de se conformer aux statuts, au règlement d'ordre intérieur ou aux décisions du Conseil d'Administration statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux et le membre qui contrevient aux intérêts de l'association.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes physiques qui soutiennent l'association.

IV. Assemblée générale

Art. 9. Sur convocation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an au cours du premier trimestre de l'exercice social, au siège de l'association, à moins que le Conseil d'Administration n'ait fixé un autre lieu de réunion.

Le Conseil d'Administration pourra convoquer une Assemblée Générale extraordinaire chaque fois qu'il le jugera utile et nécessaire. A la suite d'une demande écrite d'un quart des membres effectifs, le Conseil d'Administration doit convoquer, dans un délai d'un mois, une Assemblée Générale extraordinaire, en portant à l'ordre du jour le motif de la demande.

Art. 10. Le Conseil d'Administration convoque tous les membres effectifs à l'Assemblée Générale, par simple lettre ou par imprimé, en observant un préavis d'au moins quinze jours.

Cette convocation contient une proposition d'ordre du jour.

Art. 11. Tout membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre.

Art. 12. A l'Assemblée Générale, seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, sauf aux cas où il en est autrement décidé par la loi ou les présents statuts.

Art. 13. Les attributions obligatoires de l'Assemblée Générale comportent:

- a) la modification des statuts suivant les dispositions prévues par les articles 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 modifiée sur les associations et fondations sans but lucratif;
- b) la nomination et la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation du rapport de gestion et du compte de l'exercice écoulé ainsi que du budget de l'exercice suivant;
- d) la désignation de deux commissaires aux comptes;
- e) la dissolution de l'association conformément aux règles établies par la loi;
- f) l'exercice de tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

Art. 14. L'Assemblée Générale est présidée par le président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration fait fonction de bureau de l'Assemblée Générale. Les résolutions sont consignées dans un registre spécial et sont signées par le président et le secrétaire. Ce registre peut être consulté par tous les membres effectifs, au siège de l'association.

V. Le Conseil d'Administration

Art. 15. L'Assemblée Générale fixe le nombre des administrateurs. Ils sont élus par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans. Toutefois, le mandat des premiers administrateurs expirera à l'Assemblée Générale ordinaire qui se réunira au cours du premier trimestre de l'année deux mil et neuf.

Art. 16. En cas de vacance d'un mandat, il est pourvu à une nouvelle désignation lors de l'Assemblée Générale suivante. Tout administrateur, appelé à remplacer un autre membre, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 17. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas de vacance du poste du président, le vice-président achève le mandat du premier.

Art. 18. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou du vice-président ou de la moitié de ses membres. La convocation se fait par simple lettre au moins sept jours à l'avance. En cas d'urgence il pourra être fait abstraction de cette formalité. Dans ce cas, la convocation peut se faire par tout moyen. Elle doit cependant, sous peine de nullité, être faite à tous les membres du conseil d'administration.

Art. 19. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas d'égalité des voix, celle de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 20. Il est tenu procès-verbal des séances. Le procès-verbal, approuvé lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration, est signé par le président et le secrétaire. Tous les administrateurs reçoivent copie de ce procès verbal.

En cas de contestation du procès-verbal par un administrateur, celui-ci pourra, dans un délai de 2 mois, faire ses observations écrites qui doivent être annexées au procès-verbal contesté et communiquées aux autres administrateurs.

Si la séance a été tenue sous le signe de l'urgence, le procès-verbal doit mentionner les modalités des convocations faites aux administrateurs.

Art. 21. Le trésorier assure la gestion financière de l'association; il rend régulièrement compte au Conseil d'Administration de la situation financière et présente à l'Assemblée Générale un rapport financier annuel, vérifié par les commissaires aux comptes. Chaque dépense doit être documentée par une facture ou autre pièce justificative. Les comptes et la caisse sont contrôlés une fois par an par deux commissaires aux comptes à désigner par l'Assemblée Générale.

Art. 22. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 23. Les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'Administration, dont une doit être celle du président ou du vice-président, engagent valablement l'association envers des tiers.

Art. 24. Le Conseil d'Administration peut, sous sa responsabilité, déléguer la gestion courante des affaires de l'association à un comité exécutif composé d'un groupe d'administrateurs parmi lesquels figurent d'office les mandataires désignés à l'article 17 des présents statuts.

Art. 25. Un règlement d'ordre intérieur, qui est à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, peut être élaboré par le Conseil d'Administration.

VI. Fonds social

Art. 26. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) des cotisations des membres effectifs et des membres d'honneur;
- b) des subsides, des dons, des legs;
- c) des emprunts;
- d) des intérêts;
- e) d'autres revenus généralement quelconques.

Art. 27. L'exercice social correspond à l'année civile. Par dérogation à cette règle la première année commence le jour de la signature des présents statuts et finira le 31 décembre 2008.

VII. Dissolution

Art. 28. En cas de dissolution de l'association, le Conseil d'Administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera versé à une institution ou une organisation qui poursuit le même objet.

VIII. Disposition finales

Art. 29. Sont applicables, pour le surplus et pour les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 modifiée concernant les associations et fondations sans but lucratif.

Assemblée générale

Les statuts de l'association étant ainsi établis, les associés ci-dessus se sont ensuite constitués en Assemblée Générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La cotisation pour l'année 2008 est fixée à 25 EUR.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 personnes.
- 3) Sont nommés administrateurs:

Settanni Antonio

Settanni Rose

Courtois Sandy

4) Sont nommés réviseurs de caisse:

Schroeder Rita

Ainsi fait à Diekirch, le 21 août 2008.

Réunion du Conseil d'Administration

Aussitôt les administrateurs se sont réunis en Conseil et ont pris la résolution suivante par laquelle sont réparties les fonctions:

Président: Settanni Antonio

Secrétaire: Settanni Rose

Trésorier: Courtois Sandy

Diekirch, le 21 août 2008.

Pour le Conseil d'Administration de l'Association

Settanni Rose / Settanni Antonio

Secrétaire / Président

Référence de publication: 2008112537/801151/148.

Enregistré à Diekirch, le 22 août 2008, réf. DSO-CT00215. - Reçu 397,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080130432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.188.

In the year two thousand and eight, on the seventh of August.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Investment Circle Germany-Spain S.A. a public limited company organised under the laws of Spain, having its registered office at Ayala 66, Madrid, Spain, registered with the Mercantile Registry of Madrid and with tax identification number ("CIF") A84702588,

here represented by Ms Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Madrid on 29 July 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ICGSLuxhold S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies Register under number B 122.188, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 11 October 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 89, dated 31 January 2007 (hereinafter the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 2 July 2008, not yet published in the Mémorial.

The appearing party representing the whole corporate capital of the Company requests the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one hundred sixty four thousand five hundred euro (EUR 164,500.-), so as to raise it from its present amount of three hundred fifty two thousand two hundred seventy five euro (EUR 352,275.-) up to five hundred sixteen thousand seven hundred seventy five euro (EUR 516,775.-) through the issue of six thousand five hundred eighty (6,580) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription and payment

The new shares have been subscribed by Investment Circle Germany-Spain S.A., prequalified, at the price of sixteen million four hundred fifty thousand nine hundred eighty two euros (EUR 16,450,982).

The new shares subscribed by Investment Circle Germany-Spain S.A., prequalified, have been paid up by a contribution in kind consisting of six thousand five hundred eighty (6,580) shares in ICGS-Gemco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.668.

The proof of the existence of and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of sixteen million four hundred fifty thousand nine hundred eighty two euros (EUR 16,450,982) by Investment Circle Germany-Spain S.A. consists of one hundred sixty four thousand five hundred euros (EUR 164,500.-) for the capital and sixteen million two hundred eighty six thousand four hundred eighty two euros (EUR 16,286,482) for the share premium account.

Pro Rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital consisting of 75% (seventy-five per cent) of all outstanding shares of ICGS-Gemco Sàrl, a company having its registered office in a European Union State (Luxembourg), the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on the basis of Article 4-2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at five hundred sixteen thousand seven hundred seventy five euro (EUR 516,775.-) represented by twenty thousand six hundred seventy one (20,671) shares of twenty five euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU

Investment Circle Germany-Spain S.A., une société constituée et existant selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social à Ayala 66, Madrid, Espagne, enregistrée au Mercantile Registry of Madrid et ayant l'identifiant fiscal («CIF») A84702588,

ici représentée par Mlle Jacqueline Picard, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 29 juillet 2008.

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique de ICGSLuxhold S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122188, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 89 en date du 31 janvier 2007 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juillet 2008 par un acte du notaire sousigné, pas encore publié au Mémorial.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante quatre mille cinq cents euros (EUR 164.500.-) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante deux mille deux cent soixante quinze euros (EUR 352.275.-) jusqu'à cinq cent seize mille sept cent soixante quinze euros (EUR 516.775.-) par l'émission de six mille cinq cent quatre vingt (6.580) parts sociales d'une valeur de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et paiement

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par Investment Circle Germany-Spain S.A., prénommée, au prix de seize millions quatre cent cinquante mille neuf cent quatre vingt deux euros (EUR 16.450.982).

Les parts sociales nouvelles ainsi souscrites par Investment Circle Germany-Spain S.A., prénommée, ont été payées par un apport en nature consistant en six mille cinq cent quatre vingts (6.580) parts sociales de la société ICGS-Gemco

S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127668, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de seize millions quatre cent cinquante mille neuf cent quatre vingt deux euros (EUR 16.450.982) par Investment Circle Germany-Spain S.A. consiste en cent soixante quatre mille cinq cents euros (EUR 164.500) pour le capital et en seize millions deux cent quatre vingt six mille quatre cent quatre vingt deux euros (EUR 16.286.482) à titre de prime d'émission.

Demande d'exemption du droit d'apport proportionnel

Considérant que cette résolution concerne une augmentation du capital social par la voie d'un apport en nature de 75% (soixante-quinze pourcent) de toutes les parts sociales de la société ICGS-Gemco S.à r.l. dont le siège social est sis dans un pays membre de l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée par la loi du 3 décembre 1986, et demande l'exemption du droit d'apport proportionnel relatif à l'apport effectué des parts sociales d'ICGS-Gemco S.à r.l. au sein de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent seize mille sept cent soixante quinze euros (EUR 516.775,-) représenté par vingt mille six cent soixante et onze (20,671) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PICARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 août 2008, Relation: LAC/2008/33208. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008112573/211/130.

(080130527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Ovialux, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 46.319.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 août 2008 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick MOINET en qualité d'administrateur en date du 5 mars 2007 est ratifiée.
2. Messieurs Bruno BEERNAERTS, Patrick MOINET et Donato CORTESI sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

107561

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008112503/6312/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11875. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Melsen-Offermans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 60, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 130.353.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le treize août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

ont comparu:

1. Madame Hubertina dite Bertie OFFERMANS, architecte d'intérieur, née le 3 avril 1959 à Heerlen (NL), demeurant à L-7724 Colmar-Berg, 17, rue Homecht;

2. Monsieur Marco MELSEN, menuisier-ébéniste, né le 22 février 1954 à Luxembourg, demeurant à L-9175 Niederfeulen, 8, Loumillewee,

les prénommés seuls associés de la société à responsabilité limitée "MELSEN-OFFERMANS s.à r.l.", (matr. 2007 24 36 793), avec siège social à L-9176 Niederfeulen, 60, route de Bastogne,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, à la page 95793 de l'année 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 130.353,

lesquels comparants, représentant 100% du capital social de la susdite société, ont requis le notaire d'acter:

- que ladite société a cessé toute activité commerciale avec effet au 1^{er} août 2008;
- que les comparants décident de la dissoudre avec effet immédiat;
- que la société a été liquidée aux droits de parties préalablement à la signature des présentes;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq années au domicile de la comparante sub 1 soit à L-7724 Colmar-Berg, 17, rue Homecht;

Frais

Les frais des présentes sont à charge des comparants.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. OFFERMANS, M. MELSEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 20 août 2008, DIE/2008/7444. — Reçu douze euros. EUR 12.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 22 août 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008112539/4917/36.

(080130117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration le 2 avril 2008

Le mandat de BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social 52, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg comme réviseur indépendant de la Société est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008112506/655/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Ovialux, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 46.319.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 12 septembre 2007 que:

1. La démission de la société Fidei Révision de son poste de Commissaire est acceptée.

2. Est nommée en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société Certifica Luxembourg S.à.r.l, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008112505/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

**Minerva Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Tree Holdings S.à.r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.186.

—
In the year two thousand and eight on the third day of July.

Before us, Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CVC European Equity IV (AB) Limited, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461, and

2. CVC European Equity IV (CDE) Limited, a company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393,

here represented by Mrs Stella Le Cras, employee, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given in Luxembourg, on 3 July 2008.

The said proxies, after having been signed *in variatur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing parties are the existing shareholders of (the "Shareholders") of Tree Holdings S.à r.l, formerly Green Waves Investments S.à r.l (the "Company"), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 128.186, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 30 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1432 of 12 July 2007.

The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to one notarial deed dated 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1797 of 24 August 2007.

- That the Shareholders have decided to deliberate on the items of the following

Agenda:

1. Change of the corporate name of the Company, and subsequent amendment of the provisions of "Art. 4. Denomination" of the articles of incorporation of the Company, which shall thereafter be read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company exists under the denomination "Minerva Investments S.à r.l."

2. Acceptance of the resignation of Mr Guy Harles and Mr Jean-Marc Ueberecken as directors of the Company;

3. Appointment of Mr Stef Oostvogels and Mrs Delphine Tempé, as directors of the Company;

- That after having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, represented as stated above, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the corporate name of the Company into "Minerva Investments S.à r.l." and to restate "Article 4 - Denomination" of the articles of incorporation of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company exists under the denomination "Minerva Investments S.à r.l."

Second resolution

The Shareholders resolve to accept the resignation of Mr Guy Harles and Mr Jean-Marc Ueberecken as directors of the Company with immediate effect.

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as directors in replacement of the resigning directors of the Company with immediate effect and for an undetermined period of time:

- Stef Oostvogels, attorney at law, having his professional address at 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, born in Brussels (Belgium), on 21 April 1962; and

- Delphine Tempé, attorney at law, having her professional address at 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, born in Strasbourg (France), on 15 February 1971.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,000.00.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CVC European Equity IV (AB) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461, et

2. CVC European Equity IV (CDE) Limited, une société régie par le droit de Jersey et ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles anglo-normandes, inscrite auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393.

ici représentées par Madame Stella Le Cras, employée, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que les parties comparantes sont les seules associés existants (les «Associés») de Tree Holdings S.à r.l, anciennement Green Waves Investments S.à r.l (la "Société"), société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.186

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1432 du 12 juillet 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte notarié en date du 25 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1797 du 24 août 2007.

- Que les Associés décident de délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société et modification subséquente des dispositions de l' «Art. 4. Dénomination» des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Dénomination.** La Société existe sous la dénomination «Minerva Investments S.à r.l.»."

2. Acceptation de la démission de Monsieur Guy Harles et Monsieur Jean-Marc Ueberecken de leur fonction de gérants de la Société;

3. Nomination de Monsieur Stef Oostvogels et de Madame Delphine Tempé comme nouveaux gérants de la Société.

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, demandent au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de changer la dénomination de la Société en "Minerva Investments S.à r.l." et de modifier l' «Art.

4. Dénomination» des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société existe sous la dénomination «Minerva Investments S.à r.l.»." "

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission de Monsieur Guy Harles et de Monsieur Jean-Marc Ueberecken de leur fonction de gérants de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer en remplacement des gérants démissionnaires de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur Stef Oostvogels, avocat, ayant son adresse professionnelle au Route d'Arlon 291, L-2016 Luxembourg, né à Bruxelles (Belgique) le 21 avril 1962; et

- Madame Delphine Tempé, avocat, ayant son adresse professionnelle au Route d'Arlon 291, L-2016 Luxembourg, né à Strasbourg (France) le 15 février 1971.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.000,00.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LE CRAS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juillet 2008. LAC/2008/28010. — Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008112570/7241/126.

(080130404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

FIB-Services International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.217.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 août 2008

Nomination d'un président

A l'unanimité le Conseil d'Administration marque son accord sur la nomination de M Jean-François SANTICOLI au poste de Président du Conseil d'Administration de FIB-Services International S.A.

107565

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2008112491/750/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10334. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

International Financing Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.973.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2008

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat des administrateurs pour une durée de 6 ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est composé comme suit:

- MANGEN Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- REUTER-BONERT Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- ANTOINE Jean-Hugues, Comptable, 7, rue de la Sartelle, B-6810 Izel

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Dominique Maqua et a décidé de nommer la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg en son remplacement pour une durée de 6 ans: Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 est la société RAMLUX S.A. avec siège social au 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Fons MANGEN
Administrateur

Référence de publication: 2008112489/750/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Regie 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 105.018.

—
Der Geschäftsführer Andreas Hein, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gusterath, In der Olk 1, hat am 28. April 2008 mit Wirkung zum 31.05.2008 das Geschäftsführungsmandat niedergelegt und scheidet zum 31.05.2008 aus der Gesellschaft Regie 1 S.à r.l., 74a, route de Luxembourg, L-6633 Wasserbillig aus (Registernummer B 105.018).

Unterschrift.

Référence de publication: 2008112446/9342/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00308. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Gottex Management S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.933.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que les adresses des Administrateurs suivants sont désormais:

- Timothy RONIGER: 6A, Chemin des Vignerons, CH-1807 Blonay;
- Joachim GOTTSCHALK: 243, route de Blonay, CH-1814 La Tour-de-Peilz;

- Richard LEIBOVITCH: 90, Marlborough Street, apt 6, USA - 02116 Boston;
- John-Paul BAILEY: 243, route de Blonay, CH-1814 La Tour-de-Peilz.

De plus, il résulte des résolutions prises par le seul actionnaire de la société en date du 4 juin 2008 que les mandats des Administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à l'approbation des comptes annuels de GOTTEX MANAGEMENT S.A., SICAR au 31 décembre 2008:

- Timothy RONIGER, Administrateur, demeurant au 6A, Chemin des Vignerons, CH-1807 Blonay;
- Joachim GOTTSCHALK, Administrateur et Président, demeurant au 243, route de Blonay, CH-1814 La Tour-de-Peilz;
- Peter BENNETT, Administrateur, demeurant au 3, Kennedy Road, CHN - Central Hong Kong;
- Richard G. LEIBOVITCH, Administrateur, demeurant au 90, Marlborough Street, apt 6, USA-02116 Boston;
- John-Paul BAILEY, Administrateur, demeurant au 243, route de Blonay, CH-1814 La Tour-de-Peilz;
- Max GOTTSCHALK, Administrateur, demeurant au 59, Clarendon Place, GB - W11 4JD London.

Le mandat du Réviseur d'Entreprise suivant a aussi été renouvelé pour la même durée:

- ERNST & YOUNG société domiciliée au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B numéro 47.771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOTTEX MANAGEMENT S.A., SICAR

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008112485/1005/33.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Lend Lease International Distressed Debt Fund Advisors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 82.048.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 14 décembre 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le mandat de Messieurs Phillip BARROW, Eric VANDERKERKEN, John ALLMAN et Eng Peng OOI en tant qu'administrateurs de la Société a été renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 30 juin 2008.
- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la Société a été renouvelé et expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112494/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11376. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 14 mai 2007, que:

- les mandats de membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Bernard Trempont, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg, Monsieur Jean-Pierre Leburton, directeur de sociétés, ayant son adresse professionnelle au 115, avenue Gaston Diedrich, L-1420 Luxembourg et Monsieur Camille Paulus, ayant

son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Hanspeter Krämer, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008112495/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.698.626,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 98.011.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 20 août 2008 de la société Huhtalux Supra S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

2. Démission du Gérant suivant en date du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née 26 mai 1975 à Borgå, Finlande demeurant à 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Huhtalux Supra S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2008112493/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00228. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.641.365.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 26 août 2008 de la société International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l. que l'associé a pris la décision suivante:

1. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 26 août 2008:

Madame Kristien F.M. Kaelen, née le 13 avril 1970 à Koersel, Belgique demeurant à boulevard Saint Michel, 66, 1040 Bruxelles, Belgique en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

107568

International Paper Investments Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant A
Signatures

Référence de publication: 2008112492/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Crystal Partners Lux Holding Company Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.412.

Résultant du contrat de vente et d'achat d'actions en date du 29 février 2008, l'actionnaire actuel, Clorane Property Developments Limited avec siège social à First Floor, Block 2, Ballymaley Business, IRL-Ennis, Co. Clare qui détient la totalité des actions (125 actions ordinaires), vend la totalité des ses actions à ATC Management (Luxembourg) S.à r.l; avec siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 21 août 2008.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2008112496/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Fajavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.985.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 26 août 2008-08-29

Par le biais d'une assemblée,

la société anonyme FAJA S.A., numéro d'immatriculation B 71.139 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3a, boulevard Prince Henri, a démissionné de son mandat d'administrateur,

Monsieur Bernard Warnotte, domicilié à B-1150 Bruxelles, 72, rue Père Eudore Devroye, a démissionné de son mandat d'administrateur,

Monsieur Daniel Evrard, domicilié à L-2441 Luxembourg, 255, rue de Rollingergrund, a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur délégué,

Madame Monica Etienne, née à Saint Vith (Belgique) le 15 avril 1953 et domiciliée Weiherstrasse 31 à B-4780 Recht a été nommée administrateur et administrateur-délégué de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle de 2014.

Mademoiselle Maune Defays, née à Saint Vith le 5 avril 1983 et domiciliée à B-4845 Jalhay, 222 C5 a été nommée administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle de 2014.

Madame Geneviève Dupont, née à Stavelot le premier avril 1923 et domiciliée à B-4970 Stavelot, 8, Avenue des Dêmeineurs a été nommée administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle de 2014.

Monica ETIENNE / Maune DEFAYS / Geneviève DUPONT.

Référence de publication: 2008112439/9338/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00452. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080130740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.
